

---

Jour de séance 89

le jeudi 6 octobre 2022

10 h

Prière.

L'hon. M. G. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la séance soit suspendue jusqu'à 14 h 30, après quoi les affaires émanant de l'opposition seront étudiées.

---

La séance, suspendue à 10 h 56, reprend à 14 h 30.

---

Sur la demande de M. McKee, il est unanimement convenu de supprimer tous les paragraphes du préambule de la motion 112.

---

Conformément à l'avis de motion 112, M. McKee, au nom de M. D'Amours et appuyé par M. Legacy, propose ce qui suit :

que l'Assemblée législative exhorte le premier ministre à établir des cadres de reddition de comptes et de mesure du rendement à l'intention de la ministre de la Santé et à faire de l'amélioration de la prestation des soins de santé au Nouveau-Brunswick une priorité absolue.

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion 112, mise aux voix, est rejetée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 16

M. Arseneault  
M. Gauvin  
M. McKee  
M<sup>me</sup> Thériault  
M. K. Chiasson  
M. C. Chiasson

M. Coon  
M<sup>me</sup> Mitton  
M. Guitard  
M. LeBlanc  
M. LePage  
M. Mallet

M. D'Amours  
M. Arseneau  
M. Landry  
M<sup>me</sup> Landry

## CONTRE : 21

l'hon. M. G. Savoie	l'hon. M. Allain	M <sup>me</sup> Anderson-Mason
l'hon. M. Steeves	l'hon. M <sup>me</sup> Johnson	M <sup>me</sup> S. Wilson
l'hon. M. Fitch	l'hon. M. Hogan	M. Carr
l'hon. M <sup>me</sup> M. Wilson	M. Austin	M <sup>me</sup> Conroy
l'hon. M. Crossman	M <sup>me</sup> Bockus	M. Cullins
l'hon. M. Holland	M. Ames	M. Dawson
l'hon. M. Cardy	M. Wetmore	M. R. Savoie

Conformément à l'avis de motion 11, M. LePage, appuyé par M. Mallet, propose ce qui suit :

attendu qu'il y a au Nouveau-Brunswick de nombreux endroits qui n'ont pas un accès adéquat à Internet haut débit ;

attendu que l'accès à Internet haut débit est essentiel pour de nombreuses entreprises et que le manque d'Internet haut débit présente un désavantage économique pour celles-ci dans les collectivités où le service n'est pas offert ;

attendu que l'accès à Internet haut débit est aussi essentiel pour les particuliers et les collectivités ;

attendu que le gouvernement libéral précédent a investi 10 millions de dollars pour ce qui est d'Internet haut débit et qu'il était résolu à faire en sorte que toutes les régions de la province aient accès à Internet haut débit ;

attendu que, en raison de la COVID-19, bon nombre d'élèves inscrits à nos programmes scolaires ordinaires ont dû suivre des programmes d'études à distance et qu'il se peut que, en cas d'autres éclosions nécessitant la fermeture d'écoles, ces élèves, comme probablement d'autres élèves, risquent de devoir le faire de nouveau ;

attendu que des parents d'élèves qui habitent les régions sans accès à Internet haut débit ont exprimé des préoccupations quant au désavantage que subissent leurs enfants sur le plan scolaire ;

attendu que de nombreux établissements postsecondaires ont adopté une plateforme en ligne pour offrir leurs programmes d'études et de formation et que les étudiants postsecondaires ont besoin d'un accès à Internet haut débit ;

attendu que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont maintenant priées de travailler de la maison et doivent donc avoir accès à Internet haut débit ;

attendu que la prestation de nombreux services de santé, y compris les consultations médicales, est de plus en plus souvent assurée virtuellement en raison des restrictions sanitaires et sécuritaires liées à la pandémie ;

attendu que les personnes, les entreprises et les collectivités dans les régions de la province qui sont surtout rurales méritent d'avoir accès à Internet haut débit ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à faire de l'accès à Internet haut débit pour l'ensemble de la province une grande priorité

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à investir dans l'infrastructure nécessaire pour assurer l'accès à Internet haut débit.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M<sup>me</sup> Anderson-Mason, vice-présidente, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, la vice-présidente de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

La séance est levée à 18 h.